

## Repérage des sources statistiques et propositions d'indicateurs d'alerte sur la pauvreté et l'exclusion

Isa Aldeghi, avec la collaboration de Pauline Jauneau  
et de Christine Olm (CRÉDOC)

**P**OUR identifier des informations qui pourraient être transformées en indicateurs d'alerte, le CRÉDOC a réalisé une cinquantaine d'entretiens auprès d'acteurs des administrations publiques et du secteur associatif. La perspective de disposer de données plus réactives et plus adaptées aux phénomènes émergents rencontre un intérêt certain auprès de ces acteurs. Aucune source totalement inconnue des tableaux de bord existants n'a été découverte. Une liste d'indicateurs est proposée, issus de sources mobilisables soit à un niveau local, soit à un rythme plus rapproché que leur usage actuel, soit encore sur des catégories particulières de populations. Innovations et améliorations sont également suggérées dans cette étude.

## Le contexte général de l'étude : plusieurs tableaux de bord sociaux déjà existants

Depuis sa création suite à la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale a pour vocation de « rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi qu'aux politiques menées en ce domaine » (article 153 de ce texte de loi). Parmi ses missions figure la contribution au développement de la connaissance dans les domaines où l'information est lacunaire.

Actuellement, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale fonde son observation sur un tableau de bord constitué de onze indicateurs de référence, complétés par des indicateurs « avancés ». Ces indicateurs permettent d'établir un premier diagnostic des situations de pauvreté, d'exclusion sociale, d'inégalités, etc. L'ONPES complète l'observation statistiques des phénomènes par des travaux spécifiques menés chaque année et qui permettent soit d'approfondir les thèmes traités par ces indicateurs, soit de rendre compte de certaines dimensions de la pauvreté, mal appréhendées par les données statistiques déjà existantes.

La réflexion sur les indicateurs permettant de suivre les questions de pauvreté et d'exclusion a également été menée dans le cadre des Plans nationaux d'action pour l'inclusion sociale (PNAI) (Adjé, 2005). La Direction générale de l'action sociale (DGAS) et la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) ont eu une part active dans la construction des indicateurs de suivi de ces plans. Dans les années récentes, le Conseil national de l'information statistique (CNIS) s'est emparé de cette question des outils de mesure des inégalités, tant dans le domaine des niveaux de vie (Freyssinet *et al.*, 2007) que de l'emploi, du chômage et de la précarité (Foucauld *et al.*, 2008).

Le service économique des études du Sénat a publié en juin 2008 un document très complet sur les méthodes de construction des indicateurs servant à mesurer la pauvreté et l'exclusion (Sénat, 2008).

L'objectif de réduction des effectifs de population concernée par la pauvreté fait partie de la lettre de mission du Haut Commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté<sup>1</sup>. Les réunions d'un groupe de travail composé de représentants de plusieurs services de l'État, de l'ONPES et de membres du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), qui faisaient suite à d'autres travaux menés les mois précédents, ont abouti à un tableau de bord qui a fait l'objet de discussions avec des membres d'associations de lutte contre la pauvreté (Gelot et Nauze-Fichet, 2008).

1. La lettre de mission est sur le site de l'Élysée à l'adresse suivante : [http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/lettre\\_de\\_mission\\_adressee\\_a\\_m\\_martin\\_hirsch\\_haut\\_commissaire\\_aupres\\_du\\_premier\\_ministre\\_aux\\_solidarites\\_actives\\_contre\\_la\\_pauvrete.79041.html](http://www.elysee.fr/elysee/elysee.fr/francais/interventions/2007/juillet/lettre_de_mission_adressee_a_m_martin_hirsch_haut_commissaire_aupres_du_premier_ministre_aux_solidarites_actives_contre_la_pauvrete.79041.html)

## L'étude du CRÉDOC : à la recherche d'indicateurs réactifs et adaptés aux situations nouvelles

La plupart des indicateurs intégrés dans les tableaux de bord existants posent deux problèmes principaux pour pouvoir servir d'indicateurs d'alerte :

- Le délai entre les situations analysées et l'intégration de résultats est souvent long, pouvant se compter en années.
- Les phénomènes émergents sont moins bien intégrés dans les tableaux de bord existants.

Le contexte actuel mondial de crise économique pose avec acuité la question du suivi réactif des évolutions dans le domaine de la pauvreté et de l'exclusion afin d'apporter des éléments d'adaptation des politiques sociales aux situations nouvelles.

En 2008-2009, le CRÉDOC a réalisé une étude pour le compte de l'ONPES sur « Les indicateurs d'alerte, repérage des sources statistiques ». Ce travail étudie la faisabilité de la mise en place d'un tableau de bord fondé sur les sources statistiques existantes et permettant d'analyser les phénomènes émergents. Le point est fait sur :

- les sources disponibles qui permettraient de mesurer les phénomènes nouveaux dans le champ de la pauvreté à partir de sources statistiques déjà existantes,
- les possibilités d'amélioration rapide des systèmes d'information,
- ainsi que sur les domaines dans lesquels l'information semble inexistante et non mobilisable.

La première partie du rapport fait un bilan d'ensemble de la campagne d'entretiens, en précisant pour chaque organisme sollicité l'état de la question, les sources aujourd'hui disponibles, celles susceptibles d'évoluer à court terme et les points sur lesquels pour l'instant le désir de disposer d'indicateurs chiffrés se conclut par une impossibilité de disposer de données fiables ou renouvelées à un rythme satisfaisant.

Cette partie rend d'abord compte des entretiens auprès d'acteurs du secteur public et parapublic, puis de ceux du secteur associatif.

La deuxième partie du rapport reprend tous les indicateurs envisageables. Pour chaque source, un premier tableau détaille les indicateurs qu'il semble intéressant d'intégrer dans un tableau de bord des indicateurs d'urgence, en précisant à chaque fois les avantages de la source, ses inconvénients et en fournissant une interprétation du sens de l'indicateur. Quand les données sont déjà disponibles, un deuxième tableau reprend les indicateurs en les renseignant si possible sur les cinq dernières années.

Les indicateurs sont classés par grands thèmes :

- les difficultés monétaires,
- les données d'action sociale,
- le logement,
- l'emploi,
- la santé,
- la culture,
- la justice.

## Une première étape : une campagne d'entretiens auprès des spécialistes des sources statistiques

Une campagne d'entretiens auprès des acteurs pour explorer les sources statistiques possibles pour trouver des indicateurs d'alerte nouveaux a été menée entre décembre 2008 et février 2009. Les acteurs qui ont été contactés sont impliqués dans deux grands types d'organisme :

- les ministères et organismes parapublics,
- les grandes associations nationales qui œuvrent dans le domaine de la précarité et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

En tout, trente-deux organismes ont été contactés, dont douze sont dans le pôle des grandes associations de soutien aux personnes défavorisées, et cinquante-quatre personnes ont été interviewées.

Les objectifs des entretiens étaient multiples :

- Explorer l'intérêt potentiel des acteurs de la mise en place d'une sorte de tableau de bord des indicateurs d'alerte.
- Passer en revue les sources exploitables connues des interlocuteurs, avec des précisions sur les échelles temporelles de renouvellement des informations, les échelles géographiques disponibles, la possibilité de décliner les informations pour des sous-populations.
- Faire le point sur les possibilités éventuelles d'intégration dans un futur proche de nouvelles informations.
- Analyser les points aveugles dans la connaissance.

Les entretiens ont été complétés par l'analyse de publications – quand elles existent – des différents organismes sollicités fournissant des données statistiques (articles et rapports d'activité essentiellement).

Le projet de tableau de bord d'indicateurs d'alerte soulève un intérêt certain. D'ailleurs, plusieurs institutions, soit au sein des ministères, soit dans les grandes associations, sont en train de réfléchir à la mise en place d'un système de suivi, en temps réel ou presque, de dispositifs centralisés d'information qui soient en mesure d'apporter des instruments de connaissance du public et des actions menées dans leur domaine d'intervention.

Les raisons qui soulèvent l'intérêt pour le projet de tableau de bord des indicateurs sont les suivantes :

- Un consensus émerge pour déplorer le manque de données à court terme, susceptibles de rendre compte des changements en cas d'évolution de la conjoncture.
- Une vraie demande existe pour disposer d'analyses déclinables à un niveau local, les réponses à apporter à l'échelle locale semblant plus efficaces quand elles sont adaptées à la réalité des territoires.

- Un tel outil permettrait de s'appuyer sur une connaissance actualisée pour réajuster plus rapidement les politiques publiques en les adaptant aux besoins nouveaux en matière de lutte contre la pauvreté.

Cette adhésion au projet est toutefois tempérée par des inquiétudes :

- Les données nécessaires à l'établissement d'un tel tableau de bord sont-elles disponibles dans un délai de temps suffisamment court pour justifier le qualificatif d'indicateurs d'alerte ?
- Une certaine confusion règne dans les esprits pour comprendre la différence entre ce projet précis et toute la concertation récente qui a eu lieu entre administrations publiques et secteur associatif sur les outils de mesure de l'objectif de réduction de la pauvreté. La crainte de faire double emploi est réelle, non seulement par rapport à ces outils de mesure, mais par rapport à d'autres séries d'indicateurs (comme ceux déjà suivis par l'ONPES).
- Ce tableau de bord sera légitime, d'après divers interlocuteurs, s'il est fait par un organisme indépendant, tel que l'ONPES, et s'il est accompagné de moyens humains suffisants pour réaliser un suivi dans le temps et des analyses des résultats. Plusieurs des personnes interviewées, tant du côté de l'administration publique que des associations, ont posé des questions sur l'ancrage institutionnel et les moyens d'un tel tableau de bord. La pérennité de l'exercice semble nécessaire afin de suivre les évolutions.
- Même si la plupart des acteurs s'accordent sur l'intérêt de disposer de mesures objectives des situations pour réfléchir aux politiques publiques et à leur évaluation, un malaise apparaît chez certains interlocuteurs qui se demandent si la mise en place d'indicateurs ne risque pas de se traduire par des délais supplémentaires avant d'adopter des politiques concrètes visant à agir sur les situations. C'est la crainte de légitimer une observation se substituant à l'action.
- La vision de réponse à l'urgence est critiquée par quelques interlocuteurs, particulièrement dans le pôle des associations caritatives, notamment par ceux qui travaillent dans le domaine du logement, qui préféreraient des actions de fond et des solutions à plus long terme.

## Une première sélection d'indicateurs

L'étude de faisabilité réalisée par le CRÉDOC visait à passer en revue les sources possibles et à proposer des indicateurs pertinents par rapport à une problématique d'alerte. L'intérêt principal d'un tel tableau de bord étant le suivi dans le temps, nous n'avons pas conservé les indicateurs qui peuvent être tirés d'études ponctuelles non renouvelées dans le temps. Parmi les enquêtes reproduites régulièrement, on a écarté toutes les sources qui ne sont pas réactualisées au moins annuellement, malgré la pertinence de certaines d'entre elles pour rendre compte des phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

La sélection d'indicateurs présentée ici correspond à des éléments d'information qui pourraient être mis en place rapidement (dès l'année à venir). La liste présentée

rassemble une sélection des indicateurs analysés dans le rapport, faite en choisissant les indicateurs les plus pertinents pour refléter directement les phénomènes de pauvreté et d'exclusion.

Dans la première partie du rapport, certaines sources déjà largement utilisées dans les tableaux de bord sociaux ont été évoquées. Ces indicateurs déjà bien connus ont été repris dans la synthèse des indicateurs proposés, car ils restent indispensables à toute appréhension de la pauvreté et de l'exclusion sociale. De plus, même si certaines sources sont déjà mobilisées, il est possible de faire un autre usage que celui existant préalablement, en déclinant certains indicateurs soit par sous-catégories de population, soit à un niveau territorial fin.

Les indicateurs bien connus mais susceptibles d'être mobilisés dans un tableau de bord d'alerte sont :

- des indicateurs qu'on peut tirer des données de gestion des CAF, qui sont centralisées par la CNAF (sur le RSA ou sur l'ensemble des allocataires à bas revenus), ainsi que des fichiers administratifs du Pôle emploi sur les demandeurs d'emploi. Pour toutes ces sources, on peut suivre les évolutions mensuelles et disposer d'indicateurs de suivi sur des sous-catégories (par sexe, âge, et selon les sources par PCS, diplôme, configuration familiale, niveau de ressources du ménage, type d'aide reçue, etc.). Ces sources sont exploitables à un niveau local (départements, communes, etc.). De plus, l'enquête Emploi en continu de l'INSEE permet de connaître l'évolution du chômage au sens du Bureau international du travail ainsi que le profil des chômeurs ;
- les données sur les bénéficiaires du fonds de solidarité logement, du fonds d'aide aux jeunes ou de l'aide sociale départementale ont un intérêt dans un tableau de bord d'indicateurs d'alerte car elles sont détaillées par sous-catégories de population et sont analysables à un niveau départemental ;
- les effectifs de personnes concernées par la couverture maladie universelle complémentaire ainsi que par le passage en commission de surendettement peuvent être suivis mensuellement et analysés à un niveau départemental.

La proposition synthétique d'indicateurs d'alerte est faite sous forme de tableau, qui reprend comme information :

- le thème de l'indicateur. On trouvera des informations plus détaillées sur la construction des indicateurs dans la partie 2 du rapport ;
- son caractère nouveau ou non (sous forme de Oui/Non). On a considéré qu'un indicateur déjà inclus dans les tableaux de bord sociaux n'était pas nouveau ;
- le délai nécessaire entre l'observation et la mise à disposition des chiffres. On a considéré qu'il était rapide s'il est inférieur ou égal à trois mois. Les détails sur le délai figurent dans la partie 2 du rapport ;
- la fréquence de renouvellement de l'indicateur. Il s'agit de la fréquence minimale possible. On peut très bien décider qu'une information disponible mensuellement ne sera étudiée que trimestriellement ;
- l'échelle géographique possible.

Tableau

## Proposition synthétique d'indicateurs d'alerte

Indicateur(s) [source]	Nouveau	Délai	Fréquence	Sous-population	Échelle
<b>Thème 1 : Difficultés monétaires</b>					
Surendettement [commissions départementales-Banque de France]	Non	Rapide	Mensuelle	Non	Nationale, départementale
Difficultés de paiement - sentiment de restriction [enquête Conjoncture auprès des ménages INSEE]	Oui	Rapide	Trimestrielle	Non	Nationale
Bénéficiaires tarif première nécessité [EDF]	Oui	Rapide	Mensuelle	Non	Nationale, départementale, communale
Public Secours Catholique	Oui	Lent	Annuelle	Oui (type de famille, âge, sexe, niveau de revenu, situation vis-à-vis de l'emploi, etc.)	Nationale, régionale
<b>Thème 2 : Action sociale</b>					
Catégories de bénéficiaires de l'action sociale départementale (y compris FAJ, FSL) [conseils généraux-DREES-DUHP]	Non	Lent	Annuelle	Oui (selon dispositif)	Nationale, départementale (quelques non-réponses)
RSA socle (continuité de API-RMI) [CNAF]	Non	Rapide	Trimestrielle (mensuelle ?)	Oui (sexe, âge, configuration familiale, situation vis-à-vis de l'emploi, niveau de revenu, etc.)	Nationale, départementale, communale
RSA activité (compléments de revenu pour travailleurs pauvres) [CNAF]	Oui	Rapide	Trimestrielle (mensuelle ?)	Oui (sexe, âge, configuration familiale, situation vis-à-vis de l'emploi, niveau de revenu, etc.)	Nationale, départementale, communale
<b>Thème 3 : Logement</b>					
Demandes d'hébergement auprès du 115 [Observatoire du 115 – FNARS]	Oui	Rapide	Mensuelle (remontées en continu)	Oui (sexe, âge, configuration familiale, raison demande, historique logement...)	Nationale, départementale, communale
Suivi droit au logement opposable [projet DALO-DUHP]	Non	Rapide	Mensuelle	Oui (selon catégories de prioritaires)	Nationale, départementale
Expulsions [ministères Justice – Intérieur]	Oui	Lent	Annuelle	Non	Nationale, (départementale pour min. Justice)
<b>Thème 4 : Emploi</b>					
Chômage au sens du BIT [enquête Emploi INSEE]	Non	Rapide	Trimestrielle	Oui (CSP, sexe, âge, ancienneté chômage, etc.)	Nationale
Demandeurs d'emploi inscrits [Pôle emploi]	Non	Rapide	Mensuelle	Oui (CSP, sexe, âge, ancienneté chômage, indemnisation, etc.)	Nationale, départementale, communale
<b>Thème 5 : Santé</b>					
Accès au droit : bénéficiaires CMU Complémentaire [Fonds CMU]	Oui	Rapide	Mensuelle	Non	Nationale, (départementale à 98 %)
Public Médecins du Monde	Oui	Lent	Annuelle	Oui (type de famille, âge, sexe, situation emploi/logement/ administrative, etc.)	Nationale
<b>Thème 6 : Culture</b>					
Illettrisme des 17 ans [JAPD-DEPP-ANLCI]	Oui	Lent	Annuelle	Non	Nationale, départementale
Fracture numérique [CRÉDOC-ARCEP-CGTI]	Oui	Rapide	Annuelle	Oui (selon le niveau de revenu par tranche)	Nationale
<b>Thème 7 : Justice</b>					
Accès au droit : bénéficiaires aide juridictionnelle [ministère Justice]	Oui	Lent	Annuelle	Non	Nationale, départementale

## Les améliorations souhaitables

On aborde ici les éléments d'évolution des systèmes d'information qui sont à envisager dans un délai plus lointain que 2009. Dans certains cas, on peut envisager concrètement des améliorations car des groupes de travail sont déjà en place pour améliorer les sources. Dans d'autres cas, il faudra une politique volontariste pour créer les conditions de progression des possibilités d'indicateurs d'alerte.

Les domaines qui sont susceptibles d'amélioration dans la disponibilité des données sont :

- les informations sur les besoins de la population et les politiques sociales départementales (groupe de travail du CNIS, DREES-conseils généraux) ;
- les informations des CCAS (mission confiée par l'UNCCAS au COMPAS-TIS<sup>2</sup>) ;
- les statistiques sur l'absentéisme scolaire (groupe de travail à l'initiative du ministère de l'Éducation) ;
- les données issues de l'activité des associations caritatives.

## Le développement d'une culture d'étude dans les associations caritatives et la création d'un consensus sur des indicateurs communs

Du côté des associations se pose la question du soutien logistique pour développer une culture d'étude. Une minorité d'associations nationales ont systématisé la mise en place d'un observatoire à partir du public qu'elles reçoivent. C'est le cas du Secours Catholique et de Médecins du Monde, ainsi que de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) pour l'Observatoire du 115.

La première étape pour la mise en place d'observatoires dans les grandes associations nationales est sans doute de trouver des personnes convaincues dans les conseils d'administration ou dans la direction de ces associations.

La réalisation de telles opérations suppose de convaincre tous les intervenants, ou une forte proportion d'entre eux, ce qui dans le cas d'associations reposant en partie sur le bénévolat n'est pas simple.

La mise en œuvre d'une collecte à grande échelle sans trop de biais dans l'échantillon des personnes prises en compte dans l'analyse suppose une forte mobilisation des acteurs de terrain, en contact direct avec le public. Le succès repose sur la ténacité et le professionnalisme des personnes chargées d'animer les dispositifs de recueil d'information et de suivre les remontées de ces données.

---

2. Cette mission a donné lieu au document publié par l'UNCCAS : « Nouveaux indicateurs pour une meilleure connaissance locale de la pauvreté ». Outre des propositions d'enquêtes par questionnaire faites auprès du public des CCAS ou auprès de publics, en contact avec les populations (les « veilleurs »), ce document propose une typologie territoriale des cantons de trois départements, basée sur des données externes aux CCAS (recensement de population de 1999 et autres sources INSEE, données CAF, DGI, CPAM, données de Pôle emploi et de l'UNEDIC, etc.).



Pour développer cette culture de l'étude, il est indispensable que les membres des associations voient les conséquences positives des efforts consacrés au recueil des statistiques sur leur activité et sur les difficultés des publics rencontrés. L'intérêt direct pour les associations réside dans la mise en évidence du travail effectué et de leur contribution à rendre visible les phénomènes sociaux qui affectent la population en difficulté. La collecte de données chiffrées sur le public est inutile si l'association ne dispose pas de personnes compétentes ayant le temps d'analyser les données recueillies et de diffuser (par des écrits ou des communications orales) les résultats obtenus tant en interne qu'à l'extérieur de la structure.

La généralisation de ce type d'observatoire pose la question de l'affectation des moyens par l'association. Pour dégager des marges supplémentaires pour mettre en place des dispositifs d'observation, il est souvent nécessaire d'obtenir le soutien des pouvoirs publics ou de recourir au mécénat d'entreprises.

Dans l'hypothèse où l'ONPES souhaite développer la veille sociale en mobilisant les données potentielles des associations caritatives, un groupe de travail gagnerait à être mis en place en liant à la réflexion les grandes associations afin de se mettre d'accord sur un corpus minimal d'informations à recueillir de façon anonyme sur la population rencontrée.

Si l'on veut suivre par exemple l'intensité de la pauvreté, il est utile non seulement de pouvoir dénombrer les personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté, mais aussi de suivre la part des personnes dont le revenu par unité de consommation est nettement inférieur à celui du seuil de pauvreté. Ce second seuil est à préciser pour rendre possible cette analyse.

Pour être opérationnel, il conviendrait de se mettre d'accord sur un certain nombre de variables qu'on cherche à renseigner, ce qui suppose également de constituer une sorte de guide donnant les précisions pour que les définitions à l'œuvre pour déterminer les publics soient harmonisées d'un lieu à l'autre, d'une association à l'autre et dans le temps. Par exemple, concernant la situation de logement, Médecins du Monde fait la distinction entre «logement fixe», «logement précaire», «sans domicile». Cette catégorisation nécessite une définition plus précise afin qu'un consensus se fasse dans la pratique de chiffrage des situations.

Le cas de l'Observatoire du 115 est un peu différent, car il repose sur une base de données d'individus pour lesquels les informations collectées sont assez complètes, ce qui permet de composer facilement de nouveaux indicateurs soit par regroupement, soit par croisement entre plusieurs informations.

## **Une veille à renforcer à partir des données des administrations publiques**

Du côté des administrations publiques, développer les statistiques (en enrichissant les questionnaires pour mieux décrire les populations et les aides dont elles ont pu bénéficier, ainsi qu'en réduisant les délais de traitement des données) est en grande partie une question d'affectation de moyens humains.

Dans le cas des études réalisées par exemple par l'Observatoire de la vie étudiante tous les trois ans, des moyens plus importants seraient à mobiliser pour pouvoir disposer de données annuelles, ce qui permettrait de mieux connaître la situation spécifique des étudiants (revenus, logement, etc.) et son évolution.

Améliorer le système d'information n'est pas seulement utile pour la connaissance, c'est aussi un outil de suivi des politiques. L'exemple du faible recours au numéro unique de demande de logement social montre bien que l'imperfection dans la connaissance du temps d'attente avant l'accès au logement prive les pouvoirs publics de moyens d'éclairage de la politique de logement.

De nombreux indicateurs portent uniquement sur le nombre de bénéficiaires d'une politique ou d'une mesure, il serait intéressant de pouvoir également connaître le profil des personnes concernées. Comme dans le cas des associations, il serait intéressant pour l'ONPES de pouvoir discuter avec les grands organismes publics producteurs de données pour se mettre d'accord à moyen terme avec des catégories de description des populations.

### **Peu de sources totalement inconnues mais des évolutions envisageables**

Au terme de cette recension des sources possibles, on peut constater qu'aucune source totalement inconnue des divers tableaux de bord sur la pauvreté et l'exclusion sociale qui pourrait fournir des données cruciales pour alimenter un système d'alerte sur ces questions n'a été découverte.

Il a toutefois été possible de suggérer un usage différent de sources existantes :

- en les mobilisant à un niveau local,
- en suivant les évolutions de situation sur des sous-populations constituées par des groupes d'âge, des structures familiales, des positions par rapport au logement, etc.,
- ou encore en suivant certains indicateurs à un rythme plus rapproché dans le temps.

De nombreuses innovations et améliorations restent possibles dans la connaissance des populations en difficulté, dans le domaine des systèmes d'information, tant au niveau des administrations publiques que des grandes associations qui interviennent directement envers ces publics.

Leur réalisation dépendra des moyens disponibles, des priorités politiques au sens large et de la diffusion d'une culture d'étude. Cela suppose la constitution d'une équipe à même d'assurer la pérennité d'un observatoire des situations d'alerte, tant au niveau technique (relance des partenaires pour obtenir l'alimentation régulière d'un tel observatoire, moyens de traiter les données transmises, de les analyser) qu'au niveau de la diffusion des résultats.

## Références

- ADJÉ A., 2005, «Plan national d'action pour l'inclusion sociale. Annexe statistique», DREES, sous-direction Observation de la solidarité, bureau Lutte contre l'exclusion.
- FOUCAULD (de) J.-B. (président), REYNAUD M. et CÉZARD M. (rapporteurs), 2008, «Emploi, chômage et précarité. Mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir», rapport du CNIS, n° 108, septembre.
- FREYSSINET J. (président), CHEVALLIER P. et DOLLÉ M. (rapporteurs), 2007, «Niveaux de vie et inégalités sociales», rapport du CNIS, n° 103, mars.
- GÉLOT D. et NAUZE-FICHET E., 2008, «Pauvreté et exclusion dans les années 2000: analyse d'un tableau de bord», *Regards sur l'actualité*, n° 345 (numéro spécial sur le Grenelle de l'insertion), La Documentation française, novembre.
- SÉNAT, 2008, «La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale: quels indicateurs», *Les Documents de travail du Sénat*, série Études économiques, juin. Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/eco/ec01/ec011.pdf>